

Coreps

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Compte-rendu du Comité de Pilotage du mercredi 17 décembre 2025

Participants

Présents

Claire Rannou – DRAC
Igor Boïko – Région Sud
Louis Burle – DRAC
Séverine Magry – DRAC
Céline Porro – DRAC
Magali Braconnot - CGT SFA
Marie Didier - Syndeac
Marianne Favier - AFDAS
Astrid Focké - France Travail
René Fontanarava - CFDT
Olivier Galan - SMA
Cyril Julien - AFDAS
Saliha Lahmaïdi - France Travail
Olivier Leymarie - Les Forces musicales

Eve Lombart - France Festivals
Agnès Loudes - Scène Ensemble
Manoah Michelot - Ekhoscènes
Muriel Mimran - La scène indépendante
Frédéric Mühl-Valentin - UNES13
Patrice Poulain - Scène Ensemble
Florian Salazar-Martin - FNCC
Cécile Texier - SCC

Excusés

Hugues Decarnin – Région Sud
Jean-Luc Icard – CFE CGC
Wilma Levy – Synavi
Claire de Causans - FNCC

Ordre du jour

- Bilans des travaux 2025 du COREPS et perspectives : Droits culturels, Travail illégal, Education artistique et culturelle, Forum Entreprendre dans la culture, Aide à la diffusion
- Point sur l'emploi culturel
 - Retour sur les travaux du Groupe de travail menés dans le cadre du COREPS
 - Intervention de la DGCA : observations sur l'emploi culturel
 - Perspectives du groupe de travail
- Echanges divers

Relevé de décisions

Droits culturels

- Poursuivre le travail et émettre des propositions concrètes.
- Creuser le format « tribunal pour les générations futures ».

Travail illégal

- Relayer le guide édité par l'Etat, ainsi que les rencontres/webinaires organisés par les partenaires à ce sujet.
- Rédiger une convention régionale de lutte contre le travail illégal.
- Aborder le sujet lors d'un prochain CLTC (Comité Local des Territoires pour la Culture), pour sensibiliser les collectivités.
- Mobiliser la DREETS et le CRTE.

Education artistique et culturelle

- Poursuivre le travail de co-construction de la journée de rencontres professionnelles ;
- Intégrer le sujet de l'éducation à l'image.

Aide à la diffusion

- Evaluer l'impact du dispositif.
- Organiser une consultation sur le bilan du dispositif qui pourrait faire évoluer les critères.

Emploi culturel

- Poursuivre les temps d'échange sur l'évolution de l'emploi.
- S'appuyer sur la DGCA pour accompagner la construction d'indicateurs, afin que l'analyse de l'emploi régional soit cohérente avec la lecture nationale.

Liberté de création et de diffusion

- Solliciter la venue de Juliette Mant, afin qu'elle puisse resituer certains cas d'école.
- Signaler à la DRAC les cas d'entrave à la liberté de création afin d'assurer un suivi national et de bénéficier de l'appui du ministère

Retour sur les groupes de travail

Droits culturels

Objectif du groupe de travail

Donner une suite à la journée « Droits culturels » du 21 mars 2024 en coconstruisant une journée d'approfondissement.

Synthèse des travaux

Repositionner le contrat de résonance au regard des enjeux du territoire.

Explorer un format “tribunal pour les générations futures” (coûts et objectifs à clarifier) pour interroger les pratiques et responsabilités

Approfondir la question des droits culturels au regard des enjeux du territoire (ville/ruralité, province/capitale, centre-ville/quartier) et du lien entre élus, opérateurs et professionnels :

- Mise en avant d'expériences réussies en ruralité et dans les quartiers, valorisant l'agilité et le pragmatisme dans la relation aux populations.
- Analyse d'un projet fictif au prisme des droits culturels, accompagnée d'un débat avec temps d'échange et de formations/webinaires.
- Ancrer l'action dans les expériences locales et solliciter des collectivités (AMRF, FNCC) afin d'identifier des territoires susceptibles d'être mobilisés.

[> Consulter le compte-rendu en ligne sur le site internet du COREPS](#)

Contenu des échanges

- L'expérience menée autour du format « tribunal pour les générations futures » au sein de la DRAC a permis d'ouvrir de nombreux champs et d'aboutir à une feuille de route opérationnelle pour le patrimoine.
- Le sujet des droits culturels, s'il est abordé du point de vue des enjeux du territoire peut avoir un sens très concret à l'échelle de la région.
- Assurer le dialogue élus/professionnels et l'adéquation des propositions aux réalités territoriales.
- Travailler le lien entre les opérateurs, les professionnels et les élus dans toutes les dimensions des politiques culturelles.

Axes de travail 2026

- Poursuivre le travail et émettre des propositions concrètes.
- Creuser le format « tribunal pour les enjeux futurs ».

Travail illégal

Objectif du groupe de travail

Accompagner la mise en œuvre de la convention nationale de lutte contre le travail illégal dans la culture

Synthèse des travaux

Les représentants des syndicats pointent à l'unanimité le besoin accru de moyens de contrôle face à l'ampleur et au caractère protéiforme des cas de travail illégal dans le secteur du spectacle vivant et enregistré : la concurrence déloyale, le non-respect des conventions collectives ou encore des procédures de déclaration à l'embauche, les fraudes dans les contrats de coproduction/coréalisation, la « permittance » avec le recours illégal au CDDU, les dérives du cadre de l'auto-entrepreneuriat.

Proposition d'actions d'information et de prévention

- Proposition de rédaction d'un courrier de rappel de la réglementation réalisé à partir du guide produit dans le cadre de la convention nationale à adresser aux collectivités (Mairies, Métropoles...).
- Organisation et/ou participation à des rencontres et salons dédiés à la diffusion d'informations de prévention
- Mobiliser le CRTE (comité régional travail emploi)

Proposition d'actions de signalement et contrôle

- Faciliter les poursuites et les signalements
- Rédiger une convention régionale déclinée de la convention nationale, assortie d'un suivi effectif ;
- Organiser une rencontre/ un webinaire d'information.

> [Consulter le compte-rendu en ligne sur le site internet du COREPS](#)

Contenu des échanges

- Enjeu très important : sensibiliser les collectivités.
- Besoin de sensibiliser les inspecteurs du travail sur les spécificités du spectacle vivant et enregistré.
- Il est important d'effectuer des remontées d'informations.
- France Travail organise des webinaires sur le Guso à destination des employeurs et salariés.
- Faire remonter les travaux au niveau du CRTE et commander des enquêtes.
- Organiser des temps de travail sur ce sujet au sein du COREPS et du CLTC.
- Mettre en place d'un cadre contractuel avec la DREETS permettrait de la solliciter afin de mener une campagne ciblée (par exemple).

Axes de travail 2026

- Relayer le guide édité par l'Etat, ainsi que les rencontres/webinaires organisés par les partenaires à ce sujet.
- Rédiger une convention régionale de lutte contre le travail illégal.
- Aborder le sujet lors d'un prochain CLTC (Comité Locaux des Territoires pour la Culture), pour sensibiliser les collectivités.
- Mobiliser la DREETS et le CRTE.

Education Artistique et Culturelle (EAC)

Objectif du groupe de travail

Elaborer le contenu d'une journée de rencontres professionnelles qui réunirait les acteurs de l'enseignement et les acteurs culturels.

Synthèse des travaux

Conception d'une journée de rencontres professionnelles qui pourrait être organisée à l'automne 2026 et qui s'articulerait autour de :

1 séance plénière

- « L'avenir de l'EAC et de l'enseignement artistique : quelles perspectives ? » abordant les temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et ceux dédiés à la petite enfance.

3 ateliers

- « Statut et place des artistes à l'école »
- « De la création au projet EAC : un processus de co-construction » articulation entre création et projet EAC, ainsi que l'articulation avec les différentes parties prenantes
- « Parcours EAC à l'échelle d'un territoire »

> [Consulter le compte-rendu en ligne sur le site internet du COREPS](#)

Contenu des échanges

- La formation et l'éducation à l'image sont des questions prioritaires qui mériteraient d'être traitées de manière spécifique.
- La Pass Culture : évaluer l'impact du dispositif sur le secteur ; réaliser une évaluation à l'échelle infra-départementale, en considérant la part individuelle et le non-recours ; solliciter Laurence Tison-Vuillaume, la Présidente du Pass Culture pour intervention.
- Il est important d'aborder spécifiquement l'éveil artistique et culturel, à destination des 0-3 ans.

Axes de travail 2026

- Poursuivre le travail de co-construction de la journée de rencontres professionnelles ;
- Intégrer le sujet de l'éducation à l'image.

Forum Entreprendre dans la culture

Objectif du groupe de travail

Consulter les membres du COREPS afin de coconstruire le programme de la déclinaison régionale du Forum national, qui se tiendra le lundi 19 janvier, à l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille.

> [Consulter le programme](#)

Aide à la diffusion

Objectif du groupe de travail

Consulter les membres du COREPS sur la mise en œuvre d'un dispositif expérimental d'aide à la diffusion des compagnies.

Présentation du dispositif expérimental et premiers résultats

- Le dispositif consiste en une aide compensatoire visant à couvrir les pertes financières, privilégiant les nouvelles collaborations entre une structure de production/création et les lieux de diffusion et priorisant certains critères tels que la ruralité ou les séries de représentations.
- L'appel à projet, clôturé en novembre 2025 permettra de soutenir 45 artistes/compagnies pour 85 représentations en 2026.

Echanges en comité de pilotage

- Etablir un panorama de l'attribution de l'aide : lieux de diffusion des artistes/compagnies, implantation des artistes/compagnies bénéficiaires, esthétiques soutenues.
- Veiller à une terminologie précise : parler de « structures de production et de création », plutôt que d'« artistes et compagnies »
- Poursuivre les échanges sur les enjeux de diffusion au sein du COREPS.

Axes de travail 2026

- Evaluer l'impact du dispositif.
- Organiser une consultation sur le bilan du dispositif qui pourrait faire évoluer les critères.

Point sur l'emploi culturel

Objectif du groupe de travail

Observer l'évolution de l'emploi culturel en région

Synthèses des travaux

- Echange sur les périmètres des travaux et les éléments de lecture.
- Besoin d'une cartographie régionale mettant en lumière le nombre d'heures, les types d'emplois, les secteurs d'activité, les tranches d'âge, permettant une comparaison avec les années précédentes et l'année de référence 2019.
- Nécessité de croiser plusieurs sources : France Travail, FNAS, CASC, Audiens, Congés Spectacles.
- Nécessité d'avoir des points réguliers sur les tendances, et recueillir les remontées du terrain.
- Il est également essentiel d'avoir une lecture incluant le cinéma, branche majeure dans la région.

> [Consulter le compte-rendu en ligne sur le site internet du COREPS](#)

Tendance du marché de l'emploi / Présentation par Guillaume Villemot - DGCA :

Le ministère a travaillé avec France Travail à la construction d'indicateurs basés sur le nombre d'heures déclarées en intermittence par convention collective. Les données sont récentes, l'analyse produite à m+2 ou m+3, l'année de référence étant 2019.

- Les chiffres de 2025 montrent une baisse par rapport à 2023 (année correspondant au pic post covid) mais restent néanmoins supérieurs au niveau de 2019.
- Les indicateurs révèlent un tassement de la masse salariale : stagnation ou très légère hausse des rémunérations, qui ne compense toutefois pas l'inflation.
- Le travail à venir consistera à affiner l'analyse par métiers (techniciens/artistes) et par secteurs (spectacle vivant/audiovisuel).

Echanges en comité de pilotage

- France Travail est en train de signer des conventions encadrant les échanges de flux de données, permettant de réaliser une analyse au-delà des CDDU. Des chiffres exploitables pourraient être partagés courant 2026 pour l'année 2025.
- Les indicateurs porteront sur les heures, la masse salariale, les ratios métiers, les activités principales et secondaires, et permettront une lecture détaillée par métiers : comédien, musicien, techniciens... Il sera également important de distinguer le spectacle vivant du spectacle enregistré (car les niveaux de salaires diffèrent).
- L'INSEE va être sollicité par la DRAC pour mener une enquête 2026 pour les données 2024.

Axes de travail 2026

- Poursuivre les temps d'échanges sur l'évolution de l'emploi.
- S'appuyer sur la DGCA pour accompagner la construction d'indicateurs, afin que l'analyse de l'emploi régional soit cohérente avec la lecture nationale.

Points divers

CNM et ASTP (Gouvernance et système d'aides)

Problématiques soulevées

- Différences de fonctionnement entre le CNM et ASTP qui génèrent un manque d'équité lorsque les spectacles relèvent du CNM plutôt que du théâtre.
- Inégalités de répartition des aides entre disciplines et territoires ; avec une perception plus favorable aux théâtres parisiens (75%) au détriment des producteurs et compagnies en régions (25%).
- Conditions d'accès restrictives (exigence d'un CDI), pénalisant les structures dont la direction artistique repose sur l'intermittence.

Propositions

La DRAC demande des éléments chiffrés et circonstanciés afin de pouvoir transmettre le sujet au ministère.

Liberté de création, liberté de diffusion

Problématiques soulevées

- Distinction à opérer entre liberté de création et liberté d'expression dans les lieux publics (notamment les théâtres) : Quel est le cadre légal ? Quels sont les droits et responsabilités ?
- Certains artistes de musiques actuelles ne sont pas acceptés par les collectivités.

Propositions

- Solliciter la venue de Juliette Mant, afin qu'elle puisse resituer certains cas d'école.
- Signaler à la DRAC les cas d'entrave à la liberté de création afin d'assurer un suivi national et de bénéficier de l'appui du ministère.

Points d'inquiétude

- FONPEPS
- Crédits Afdas